

## Fiche espèce



### *Myotis emarginatus*

#### Murin à oreilles échanquées

Wimperfledermaus  
Vespertilio smarginato  
Vespertil cun tschegls  
Geoffroy's bat

#### Caractéristiques

Envergure : 22-25 cm  
Poids : 4.5-10 g  
Âge maximal : >16 ans  
Jeunes par année : 1(-2)

#### Statut

Protection : protégé selon la LPN  
Liste Rouge : EN (en danger)  
Priorité CH : I (très haute)  
Autre : -

**Synergies:** [Grand Murin](#), [Murin de Bechstein](#), [Murin de Natterer](#), [Oreillard roux](#), [Oreillard gris](#)



*Murin à oreilles échanquées hibernant dans une grotte du Jura*

### Utilisation de l'habitat

#### Gîtes

En période estivale, cette espèce peu sélective utilise les combles, les greniers, les entretoits, les étables ou diverses cavités des bâtiments. On la trouve également souvent sur les façades extérieures des bâtiments, en hauteur sous l'avancée du toit. Ce Murin gîte régulièrement avec d'autres espèces de chauves-souris, notamment les Rhinolophes. En hiver, il hiberne dans des cavités plus grandes, suspendu ou recroquevillé dans des fissures étroites.

#### Terrains de chasse

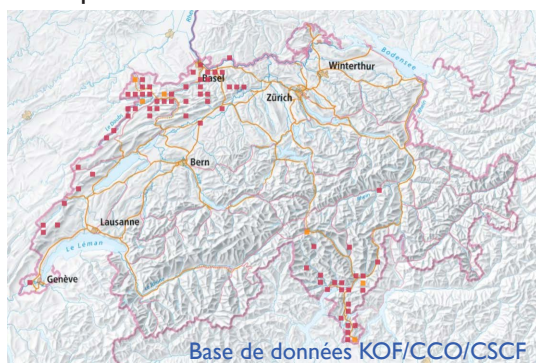
Il chasse souvent dans des forêts denses, constituées de plusieurs strates et composées d'une grande diversité de structures. Prédateur spécialisé, il chasse souvent à l'intérieur des étables à la recherche de mouches et araignées. Les territoires de chasse peuvent être éloignés de plus de 12 km des gîtes. L'ordre de grandeur du terrain de chasse peut aller de 1 à 10 ha.

#### Couloirs de vol

Cette espèce est fortement liée aux structures. Par conséquent, elle ne se se déplace presque jamais en milieu ouvert (espace aérien libre). Une bonne connectivité du paysage comprenant des structures verticales, obscures la nuit, telles que les haies ou les rangées d'arbres, est essentielle à sa présence.

### Répartition

En Suisse, sa répartition est fortement disjointe avec de nombreuses observations dans le Jura et le sud du pays. Les gîtes de mise bas ne sont connus qu'à basse altitude dans les cantons des GR (Val Mesolcina), du JU et du TI. Par contre, il y existe des sites de swarming, ainsi que des sites hivernaux dans d'autres cantons et jusqu'à plus de 1000 m d'altitude. En Suisse, elle n'a probablement jamais été fréquente en raison de son grand besoin de chaleur. À l'étranger, l'effectif de ses populations s'est en partie rétablies après avoir connu un important déclin au XXe siècle.



## Menaces

- Destruction de gîtes lors des travaux en bâtiments non supervisés : rénovations, optimisation de l'isolation et fermeture des interstices permettant l'accès et autres structures favorables, utilisation de produits toxiques pour traiter le bois.
- Dépenses d'énergie durant l'hibernation dues aux dérangements causés par le tourisme spéléologique.
- Perte/fragmentation de l'habitat : pollution lumineuse (gîtes, couloirs de vol) dans les zones d'habitation, perte de structures et de connectivité au sein du paysage, construction d'infrastructures (routes, voies ferrées).
- Diminution de l'offre en proies dans les zones agricoles en raison de la baisse de la biomasse d'insectes et de la conversion de l'élevage du bétail à des stabulations libres moins propices aux mouches
- Utilisation de pièges collants dans les étables, sur lesquels les animaux peuvent rester collés lorsqu'ils repèrent les mouches.

## Mesures

Des mesures de protection et de conservation sont nécessaires pour cette espèce. Il est conseillé de travailler à l'élaboration de plans d'action cantonaux et au comblement des lacunes locales au niveau des gîtes, notamment par le monitoring des colonies de mise bas, des gîtes hivernaux et des sites de swarming connus. toute mesure, l'implication des [Correspondants régionaux \(CR\)](#) est obligatoire. L'espèce pourrait profiter à moyen terme des changements climatiques et d'un réchauffement.

## Gîtes

Renforcer la protection des gîtes d'hivernage existants (intégration dans l'aménagement du territoire). Prendre en compte l'environnement proche du gîte, notamment en ce qui concerne la pollution lumineuse et le lien avec la forêt. Renoncer à l'éclairage des façades des bâtiments abritant un gîte durant la période estivale. Protéger les gîtes hivernaux connus dans les grottes par des restrictions d'accès.

## Terrains de chasse

Promouvoir la diversité de structures en forêt. Poursuivre les formes d'élevage qui garantissent une biomasse élevée de mouches. Créer des synergies avec la promotion des Hirondelles rustiques dans les étables.

## Couloirs de vol

Recenser, inclure dans l'aménagement du territoire et protéger systématiquement les couloirs de vol nocturnes entre les gîtes et les habitats de chasse. Contrôler et, si nécessaire, optimiser l'éclairage et la présence de structures au sein du paysage à proximité des gîtes. Créer des synergies avec d'autres espèces cibles afin d'établir une infrastructure écologique favorable à travers les zones d'habitation (en particulier les corridors sombres).



## Littérature

Bohnenstengel et al. (2014). [Liste rouge chauves-souris, État 2011](#). Umwelt-Vollzug 1412.

Dietz et al. (2016). [Handbuch der Fledermäuse](#). Franckh-Kosmos, Stuttgart.

Krättli et al. (2012). [Konzept Artenförderung Fledermäuse 2013-2020](#). Schweizerische Koordinationsstelle für Fledermausschutz.

Lugon et al. (2017). [Conservation des chauves-souris dans le cadre de la planification de l'aménagement et de l'assainissement des infrastructures de transport](#).

Mitchell-Jones et al. (2007). [Protection et gestion des gîtes souterrains pour les Chiroptères](#). UNEP/EUROBATS, Bonn.

## Liens

[fledermausschutz.ch](http://fledermausschutz.ch)

[institutions.ville-geneve.ch/fr/ccol/](http://institutions.ville-geneve.ch/fr/ccol/)